

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement urbain de la commune de Bages comprenant la création d'un parking de 66 places et de ses accessoires

Par arrêté préfectoral du 17 avril 2025, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 02 juin 2025 à 9h00 au 04 juillet 2025 à 12h00. Cette enquête porte sur :

- sur l'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en vue du projet d'aménagement urbain de la commune de Bages comprenant la création d'un parking de 66 places et de ses accessoires ;
- la cessibilité des parcelles, pour permettre de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser l'opération et leurs propriétaires.

Caractéristiques principales du projet :

- Les travaux porteront ainsi sur la matérialisation de 66 places de stationnement ainsi que leurs signalétiques et sur l'insertion paysagère du projet via la végétalisation.
- La création d'un point d'information et de sanitaires ainsi que d'un espace de jeux pour les enfants est également projetée.

Désignation d'un commissaire enquêteur :

Par décision du tribunal administratif de Montpellier, M. Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Dominique TICHADOU, directeur administratif à l'agence départementale d'insertion à St-Denis, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Bages (Place Juin 1907 11100 BAGES).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront mis à disposition du public, en version papier, aux jours et heures habituelles d'ouverture du public en mairie de Bages (Place Juin 1907 11100 BAGES) :

- les dossiers soumis à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (MECDU) et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement urbain de la commune ;
- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, les trois registres à feuillets non mobiles, ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique ;

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture du public, à la préfecture de l'Aude (52 rue Jean BRINGER – 11836 CARCASSONNE Cedex 09).

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur les registres déposés en mairie de Bages ;
- envoyées par courrier à la mairie de Bages – Place Juin 1907 11100 BAGES, à l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur ;
- adressées par voie électronique à l'adresse e-mail suivante :
pref-enquete-bages-parking@aude.gouv.fr

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les observations reçues via l'adresse mail dédiée seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude, dans les meilleurs délais possibles, au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les bureaux de la mairie de Bages les :

- lundi 2 juin 2025 de 9h00 à 12h00
- mercredi 18 juin 2025 de 14h00 à 17h00
- vendredi 4 juillet 2025 de 9h00 à 12h00

Responsable du projet :

La personne responsable du projet est : M. Jean-Louis RIO, maire de Bages – Courriel : maire@bages.fr – Tél. : 04 68 41 38 90.

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées :

- pour la mise en compatibilité :

Atelier Dynamiques Urbaines – M. Philippe BARRAL Courriel : atelierdynamiquesurbaines@gmail.com – Tél. : 06 22 33 85 56

- pour la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des parcelles :

LConseil Avocats – Maître Véronique FAURE-TRONCHE

Courriel : vfauretronche@lconseil-avocats.com – Tél. : 05 34 31 48 78

- pour les informations générales :

Mme Catherine ROI, 1^{re} adjointe au maire de Bages

Courriel : c.roi@bages.fr – Tél. : 04 68 41 38 90

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bages ; à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

Le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant le projet d'utilité publique, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et rendant cessibles les parcelles concernées.